



BOCAGE DE L'AVESNOIS

## MODALITÉS

De 10 à 18 participants.

Lieu : Bellignies (dans les locaux du CPIE Bocage de l'Avesnois).

**7 jours de formation répartis en 3 sessions, 49 heures :**

**1<sup>ère</sup> session :**

Jeudi 29 et vendredi 30 mars 2012  
– **2 jours.**

**2<sup>ème</sup> session :**

Mai 2012 – **3 jours** (avec hébergement obligatoire car animations en soirée) (à déterminer lors de la première session).

**3<sup>ème</sup> session :**

Juillet 2012 – **2 jours**  
(à déterminer lors de la première session).

## COÛT PÉDAGOGIQUE

**Tarif :** 700 €/personne.

Un acompte de 400 € est demandé à l'inscription.

Frais de repas, de déplacement et d'hébergement à la charge des participants.

La formation peut être prise en charge par votre OPCA au titre de la formation professionnelle.

N° de déclaration de formation à la Préfecture de Région : 31590650959

N° SIRET : 407 903 129 000 36

## RENSEIGNEMENTS



BOCAGE DE L'AVESNOIS

1 chemin des prés verquins  
59570 GUSSIGNIES  
Tél.: 03 27 53 04 04

**Contact :** Cyrille DELVALLÉE  
c.delvallee@cpie-avesnois.org

Pour plus d'infos sur l'association :  
[www.cpie-avesnois.org](http://www.cpie-avesnois.org)

## FORMATION AU DIALOGUE TERRITORIAL

SESSION 2012  
7 JOURS

Chargés d'études, chargés de mission, animateurs de SAGE, de sites Natura 2000, responsables Qualité Sécurité Environnement, de trames vertes et bleues...

Tout employé d'ÉPCI, d'association, d'entreprise, d'industries extractives, de bureau d'études engagé dans une action de concertation ou de médiation.



# QU'EST CE QUE LE DIALOGUE TERRITORIAL ?

Aménagement du territoire, protection de zones naturelles, conciliation de divers usages sur un même espace, désir de la population de participer à la prise de décision...

Le dialogue territorial associe les acteurs du territoire dans une gestion commune de leurs ressources et de leur cadre de vie. Il partage avec la médiation une préoccupation pour la prévention des conflits, la communication entre individus et groupes d'intérêt et la reconnaissance mutuelle, la participation active des citoyens à la résolution de leurs problèmes.

Le dialogue territorial est aussi un mode de préparation efficace des décisions concernant la gestion des territoires et des biens communs, dans le respect du long terme et de l'intérêt général.



## CONTENU

Construire un dispositif de dialogue territorial :

- les bases du dialogue territorial
- le diagnostic commun avec les parties prenantes, le rapport aux experts, la mobilisation de la population
- la construction des différents espaces de dialogue
- le suivi et l'évaluation

Concevoir et animer des réunions de concertation :

- planifier les temps forts du travail collectif
- l'écoute active et le passage des positions aux besoins
- la recherche et le choix des solutions : techniques de créativité et outils de hiérarchisation des propositions
- la gestion des moments difficiles

Positionnement et déontologie de l'animateur :

- fonctions et attitudes de l'animateur
- légitimité et neutralité
- limites et risques du dialogue territorial



## OUTILS DE FORMATION

**Formation-action s'appuyant sur la mise en œuvre opérationnelle d'un processus** de dialogue territorial par le participant : le découpage en 3 modules permet un aller-retour entre l'expérience professionnelle de chacun et la formation.

**Diversité des supports pédagogiques :** apports théoriques, témoignages, exercices, mises en situation, analyse de pratiques, projection de films...

## LE FORMATEUR

**Philippe BARRET**, ingénieur agronome, chargé de programmes au sein de l'association GEYSER, développe des activités de concertation et de médiation environnementales depuis 10 ans. Il a notamment :



- animé plus de 30 sessions de formation en France ou à l'étranger
- accompagné la concertation pour la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau, de plusieurs sites Natura 2000, et pour l'élaboration d'un SAGE
- été médiateur de divers conflits
- rédigé un guide pratique du dialogue territorial (publié en 2003)